

FORMATION CONTINUE

Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

RECYCLAGE BNSSA



27 heures
CAEN – LISIEUX – DEAUVILLE-TROUVILLE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

Le certificat de recyclage du diplôme du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauvetage Aquatique maintient le titre de Surveillant Sauveteur. Celui-ci doit être capable de surveiller les baignades aménagées autorisées et réglementairement ouvertes gratuitement au public (plages), les baignades d'accès payant comme assistant des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (établissement nautique public/privé, piscine municipale) et les baignades des centres de vacances et de loisirs.

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme initial : recyclage du diplôme National du Ministère de l'Intérieur correspondant au niveau IV de la Sécurité Civile (diplômes de formations secouriste).

Depuis l'arrêté du 06/10/2019, les conditions réglementaires ont évolué (organisation session d'examen, modalité de délivrance des diplômes) : voir les textes en vigueur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039216553/>
Les modalités de préparation de l'examen sont définies dans les textes de l'arrêté du 23 janvier 1979 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000463584/1994-01-04/>

METIER VISÉ

Exercer la profession de Surveillant Sauveteur. Les titulaires du BNSSA interviennent au sein de différentes structures (sauveteur en mer sur les postes de secours, nageur sauveteur dans les piscines municipales ou privées, lieux de baignade, centres de remise en forme, thalassothérapies, hôtels, organismes de tourisme et de loisirs) qui l'emploient pour assurer les missions de Surveillance, Prévention et Assistance :

1. Surveillance de la zone de baignade aménagée.
2. Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
3. Porter assistance et secours aux baigneurs/pratiquants en danger.
4. Porter assistance et secours aux utilisateurs d'engins de plages.
5. Assurer le respect de la réglementation par des actes de préventions.
6. Gérer un poste de secours.
7. Participer au bon fonctionnement de la structure.



PUBLICS ET PRÉREQUIS

1 - Pré-requis
à l'entrée en formation

2 - Tests de sélection

3 - Positionnement

4 - Entrée en formation

5 - Pré-requis de
présentation à l'examen

1 - PRÉREQUIS D'INSCRIPTION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être titulaire du diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.
2. Présenter une pièce d'identité en cours de validité.
3. Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation dans le cadre de la licenciation à la Fédération Française de Natation (assurance pratiquant obligatoire dans la licence).

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse Péricentre 4 – 147 rue de la Délivrande – 14000 Caen Tel : 02.31.75.04.19
SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z Déclaration Préalable : 251401188814A
Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com Email : erfan@ffnormandie.com
Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région



2 - TESTS DE SELECTION FORMATION

150 mètres : 50 mètres en crawl (2 longueurs) + 1 longueur avec une apnée de 15 mètres matérialisées + sortie d'eau par le mur, 50 mètres en crawl (2 longueurs) + 1 longueur avec une apnée de 15 mètres matérialisés et enfin 25 mètres (1 longueur) de remorquage du mannequin.

3 - POSITIONNEMENT FORMATION

Le positionnement se fait via le dossier d'inscription.

4 - ENTRÉE EN FORMATION

Ne peut se faire qu'après réception du dossier, du paiement de la formation et de toutes les pièces du dossier d'inscription.

5 - PRÉREQUIS DE PRÉSENTATION A L'EXAMEN

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 17 ans.
2. Présenter une pièce d'identité en cours de validité.
3. Présenter un certificat médical de non contre-indication conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation.
4. Présenter une copie du certificat de compétences de secouriste – premiers secours en équipe de niveau 1 – du candidat ou un titre équivalent.
5. Présenter une attestation de formation continue de secouriste en cours de validité, en application des dispositions du 24 mai 2000.
6. Pour les candidats extérieurs à la formation BNSSA de l'ERFAN Normandie, justifier d'une attestation de suivi de formation auprès d'un organisme de formation agréé comme défini dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément à des associations en vue de la préparation au BNSSA.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation continue BNSSA classique s'étalent sur plusieurs semaines et le calendrier varie d'un stagiaire à l'autre en fonction des validations d'acquis, de l'expérience ou des diplômes déjà acquis.

Modules préparatoires à l'examen (obligatoires pour l'obtention du certificat) :

- formation aquatique visant au maintien et l'amélioration des techniques de nage, la révision des techniques de déplacement et de sauvetage aquatique : rétropédalage, apnée statique et dynamique, prises de dégagement et sortie d'eau de victime ;
- formation continue PSE 1 vérifiant les acquis de secourisme et le maintien du titre de secouriste (maitrise des gestes de secours) ;

LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable de surveiller la zone de baignade aménagée (POSS en piscine / roulement zones de bain plage).
2. Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.
3. Être capable de porter secours et assistance aux baigneurs (interventions en mer ou bassin).
4. Être capable de porter secours et assistance aux utilisateurs des engins de plages (interventions sur embarcations motorisés, planches à voile, kitesurfeurs, catamarans, etc..).
5. Être capable d'assurer des actes de préventions (respect des arrêtés municipaux et règlement établissement).
6. Être capable de gérer un poste de secours.
7. Être capable de participer au bon fonctionnement de la structure.

LE PROGRAMME

Entretien et perfectionnement des techniques natatoires nécessaire au sauvetage aquatique (le remorquage, les prises de dégagements, la sortie d'eau de la victime et le bilan de secourisme).

Maintien des acquis de secourisme nécessaire au sauvetage aquatique et terrestre.

Sauvetage et mises en œuvre de cas concrets.

Consolidation du travail en équipe (secourisme), maitrise de l'ensemble du matériel de secourisme et des différentes techniques de transport, d'immobilisation, de retournement, etc..



ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Normandie a été habilité par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport et de la Cohésion Sociale (habilitation n°25140188814A) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates de sessions d'examens (quatre sessions)
Du 03/01/24 au 15/06/24	27h	07 juin 2024	09/03/2024 13/04/2024 18/05/2024 15/06/2024

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	27 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	Modules préparatoires à l'examen	
	Formation Aquatique	20h
	Formation continue PSE1	6h
	Bilan de formation	1h

HORAIRES DE FORMATION

Entre 20h et 21h30 les mercredis et entre 21h et 22h les jeudis et vendredis pour la formation aquatique.
Entre 9h et 17h sur une journée pour la formation continue PSE 1 (5 sessions de formations par an).

SESSIONS DE FORMATION

1 session de formation limité à 25 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Centres aquatiques pédagogiques

Centre de formation de Caen : stade Nautique Eugène Maës de Caen (14) - établissement nautique dernière génération avec nombreux accès pour les personnes en situation de handicap.

Bus de ville : accessible lignes 4,6 et 11 arrêt Lycée Malherbe.

Nombreux parkings : parking principal en face du lycée Malherbe au Sud de l'établissement, parking côté patinoire au Nord et parking de l'hippodrome de Caen à l'Est de l'établissement.

Centre de formation de Lisieux : centre aquatique Le Nautille de Lisieux (14).

Bus de ville et parking prévu pour les usagers.

Centre de formation de la Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie : complexe nautique du front de Mer de Trouville-sur-Mer (14) et Piscine Olympique de Deauville (14).

Parkings accessibles pour les deux établissements.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée.
2. Pratique en bassin.
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets.
4. Recadrage et actions de remédiation.
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des séances d'entraînements et des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur.
3. Tableau papier.
4. Connexion internet.
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie.

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres avec le matériel pédagogique nécessaire (mannequins de remorquage).
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires.

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques - photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias - manuels pédagogiques et techniques.



MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires chaque semaine de formation lors des séances d'entraînements en bassin.
2. Attestation d'assiduité signée par les stagiaires et le formateur à l'issue de la journée de formation continue PSE1.
3. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une tierce personne s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.



1. Suivi de la formation
2. Réussite aux épreuves d'évaluation

NATURE DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION DU RECYCLAGE BNSSA

L'évaluation de l'examen du recyclage BNSSA prévue à l'article 15 annexe I de l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du recyclage brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique comprend les deux épreuves suivantes :

Epreuve n° 1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface.
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui.
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve n° 2 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.



PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Suite possible après la formation recyclage BNSSA



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

L'aptitude à l'exercice de la profession de Surveillant Sauveteur est vérifiée avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme national du BNSSA conférant le titre de Surveillant Sauveteur ou la délivrance du précédent certificat de formation continue du BNSSA.

La formation continue annuelle PSE1 est obligatoire à l'exercice de la profession de Surveillant Sauveteur.

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45



ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRJSCS qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
RECYCLAGE BNSSA	330 €	230 € Soit 8,5 € /h	30 €	70 €	330 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan@ffnormandie.com
2. par téléphone au : 02.31.75.04.19

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- x [Contrat d'apprentissage](#)
- x [Contrat de professionnalisation](#)
- x [CPF / CEC](#)
- x [CPF de Transition Professionnelle](#)
- x [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- x [PEC Sésame](#)
- x PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement
- ✓ Carte atout (40 € formation)

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- x [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- x FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOCHU Maëlle	Tel 02.31.75.04.19	erfan@ffnormandie.com
Référent formation BNSSA	AMIN Arvine	Tel 02.31.75.04.19	arvine.amin@ffnormandie.com
Référent handicap	AMIN Arvine	Tel 02.31.75.04.19	arvine.amin@ffnormandie.com